

SMIRTOM  
DE LA REGION  
DE L'AIGLE  
61305 L'AIGLE CEDEX

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
de l'ORNE

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	15
PRESENTS	11
VOTANTS	11

DATE DE LA CONVOCATION

1er juin 2022

OBJET

Délibération N°2022-28

MARCHE 2022-1

TRI -  
CONDITIONNEMENT

DES DECHETS

MENAGERS

RECYCLABLES

AUTORISATION DE

SIGNATURE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL  
pour le ramassage et le traitement des ordures ménagères  
de la Région de L'AIGLE

Séance du 8 juin 2022

L'an deux mil vingt deux, le huit juin à dix neuf heures, les membres du Bureau Syndical légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Ouen-sur-Iton sous la présidence de Monsieur Dominique NETZER, en session ordinaire.

Etaient présent(e)s :

Titulaires : Mesdames et Messieurs BERNARD, BOUILLAUT, COLLET, GANDAIS, GOUEDARD, GOUSSIN, HEBERT, JUSZEZAK, MATHIAS, NETZER, PINART.

Etaient absents excusés : Mmes et Mr ADOLF, BIGNON, BRIANCEAU, LEONARD.

Egalement présents : Mr ROUSSEAU, Mme MERCIER.

Monsieur COLLET Xavier a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur NETZER informe les membres du bureau syndical que le marché actuel de tri prend fin le 30/06/2022.

Nous avons lancé une nouvelle consultation et deux entreprises ont répondu : Trivalo 27 (Paprec) et Valorpole 72.

La commission d'appel d'offres réunie le 1er juin 2022, propose de retenir l'offre Variante de Paprec – Trivalo 27 à Guichainville pour un montant de 243,74 euros H.T la tonne entrante, le traitement des refus de tri à la charge du SMIRTOM.

Le prix de la caractérisation est fixé à 95 euros H.T.

Le marché débute le 1er juillet 2022.

Le montant total estimatif du marché sur cinq ans est de 1 507 551 € H.T..

A l'unanimité, les membres du bureau syndical :

-valident le choix de la commission d'appel d'offres ;

-retiennent l'offre Variante de Paprec, sur le site TRIVALO 27, à compter du 1er juillet 2022, pour une durée de 2 ans, avec possibilité de prolonger de trois fois un an et pour un montant estimatif pour 5 ans de 1 507 551 €/H .T. ;

-autorisent le président à signer les documents du marché.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme.

Le Président du SMIRTOM

Dominique NETZER

Accusé de réception en préfecture  
061-256102179-20220623-2022-28-DE  
Date de télétransmission : 23/06/2022  
Date de réception préfecture : 23/06/2022

